Déchetterie : mode d'emploi

- Infos pratiques - Modes et usages -



Date de mise en ligne : vendredi 15 avril 2011

Commune de Denney

Vous trouverez en pièce jointe un fascicule édité par la C.A.B décrivant le nouveau service de déchetteries qui va entrer progressivement en vigueur dans la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Cela concerne aussi bien :

- Les encombrants (monstres) : meubles, appareils ménagers, gravats, ...
- Les déchets spéciaux : piles, batteries, huiles usagées, pots de peinture.
- Les matériaux recyclables : papiers, cartons, verre, plastiques, bois, métaux.
- Les déchets verts : tonte, taille de haies, branchages, feuilles, ...

Tous ces types de déchets devront être déposés dans l'une des trois déchetteries prévues à cet effet : Danjoutin, Châtenois-Les-Forges, Sermamagny.

Par la suite et dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, une collecte sélective en porte-à-porte sera mise en oeuvre.

Chaque ménage Denneysien aura alors à sa disposition un bac pour les déchets à incinérer et un autre bac (ou un sac) pour les déchets à recycler.

Le conteneur pour la récupération du verre restera à disposition des habitants sur l'actuel Point d'Apport Volontaire (en face de la salle polyvalente).

Dans l'attente de l'ouverture de la déchetterie de Sermamagny, la collecte des encombrants sur rendez-vous sera maintenue pour la commune de Denney jusqu'au second semestre 2011.

<a href="http://www.denney.fr/spip.php?page=tip_a_friend&id=&type=&mex=&nex=&mdes=&usend=http%3A%2F%2Fwww.denney.fr%2Fspip.php%3Fpage%3Darticle_pdf%26amp%3Bid_article%3D490" target="_blank" onclick="taf_popup('http://www.denney.fr/spip.php?page=tip_a_friend&id=&type=&mex=&nex=&mdes=&usend=http%3A%2F%2Fwww.denney.fr%2Fspip.php%3Fpage%3Darticle_pdf%26amp%3Bid_article%3D490', 'Tip A Friend'); return false;" title=""> Envoyer par email